

1- François Frigon, engagé ?

Pierre Frigon (#4)

Le premier document dont nous disposons pour évaluer le statut social de François Frigon, peu après son arrivée en Nouvelle-France, est le recensement de 1666¹. Dans ce recensement, trois grandes catégories de citoyens retiennent notre attention: les *engagés*, les *volontaires*, les *habitants*.

François Frigon est-il venu en Nouvelle-France comme *engagé*? Un *engagé* se définit comme suit: «...c'est dans ce recensement celui qui est encore lié par contrat d'immigrant, il n'est pas encore à son compte et n'a pas le privilège de la traite ; quand son contrat (habituellement de trois ans) viendra à terme, il pourra retourner en France ou se faire habitant. »²

Au recensement de 1666, on ne dit pas que François Frigon était *engagé*, mais *domestique* de Michel Pelletier dit Laprade. Or ce recensement distingue systématiquement *engagé domestique* (contrat d'engagement de trois ans) et *domestique* de profession. Sauf pour Trois-Rivières. « ... Aux Trois-Rivières, il semble bien qu'après les trois premières pages l'énumérateur a laissé tomber la qualité d'engagé pour ne plus retenir que celle de *domestique* : les 57 employés qui suivent dans la liste sont tous qualifiés seulement de domestiques. Ce qui est peut-être dû à une mauvaise distribution des engagés à leur arrivée au pays, la région de Québec les accaparant presque tous : ce dont on s'est déjà plaint. »³

Nous avons consulté l'original du recensement pour savoir si François Frigon est mentionné dans l'une des trois premières pages, ce qui indiquerait, qu'il était *domestique* de profession et non *engagé domestique*. Le recensement de la région de Trois-Rivières commence à la page 132 et François Frigon est mentionné à la page 146. Son nom apparaît donc dans la section où l'énumérateur a laissé tomber la qualité d'engagé pour ne plus retenir que celle de domestique. Tout ce que l'on peut conclure sur son statut social, en 1666, c'est qu'il était *domestique* de Michel Pelletier dit Laprade. On ne peut affirmer avec certitude qu'il était *engagé domestique*. D'autre part, à notre connaissance, aucun document officiel ne confirme qu'il était un *engagé* de Michel Pelletier dit Laprade, à son arrivée en Nouvelle-France.

Mais alors, était-il *volontaire*? Comme *volontaire*, voici ce qu'aurait été son état : « *Volontaire n'a ici aucune connotation militaire : c'est le cas d'un*

*immigrant venu au pays sans être lié par un contrat, il peut repartir quand il veut (sauf s'il conclut un contrat de service) ou il peut opter pour un établissement permanent ; il n'a pas non plus le privilège de la traite. »*⁴ Voici la répartition des volontaires : « Dans la région de Québec : 33 ; dans celle des Trois-Rivières : 37 ; à Montréal : 1 »⁵ On constate qu'il y a un grand nombre de volontaires à Trois-Rivières. C'est assez curieux car Trois-Rivières était un poste de traite et les volontaires ne jouissaient pas du privilège de traite!

Mais était-il un *habitant* ? Il ne l'était certes pas encore. En effet, « Les personnes autres que les habitants sont à l'emploi d'un individu ou d'une institution : ou bien ces gens sont liés à l'employeur par un contrat d'immigrant ou par un contrat de service, ou encore ils sont disponibles comme travailleurs, louant leurs bras à la journée, à la semaine ou au mois. »⁶

Un habitant est « un homme dûment établi au pays, que ce soit à la ville ou à la campagne ; libre de tout contrat d'immigrant, il est à son compte et, en tant qu'habitant, il est le seul depuis une vingtaine d'années à jouir du privilège de la traite des fourrures. »⁷ ?

« *Habitant : c'est la qualité, sans connotation agricole, de celui qui s'est établi à son compte. »*⁸

Ainsi donc, en 1666, François Frigon travaillait pour le compte d'un autre. Il n'était donc pas encore un *habitant*. Il n'est pas décrit comme *volontaire*, mais comme *domestique*. Quant au statut d'*engagé*, la preuve reste à faire mais cette hypothèse semble la plus probable.

Dans le prochain article, on traitera des métiers exercés par les *engagés*.

1- En plus du métier, le recensement mentionnait les informations suivantes : Nom, prénom, sexe, état matrimonial, âge, capacité de signer son nom, engagé, profession, origine. On décrit François Frigon comme célibataire sachant signer son nom, domestique, âgé de 18 ans et de sexe masculin. L'origine n'est pas mentionnée.

2- Marcel Trudel, *La population du Canada en 1666, recensement reconstitué*, Septentrion, 1995, p. 47.

3- Marcel Trudel, p. 63, note 55.

4- Marcel Trudel, pp. 47-48.

5- Marcel Trudel, p. 63, note 53.

6- Marcel Trudel, p. 48.

7- Marcel Trudel, p. 47.

8- Marcel Trudel, p. 70.